

## VOTE SUR SITE : MODE D'EMPLOI

Cette année, la direction s'est appuyée sur les lois Rebsamen pour imposer le vote électronique comme moyen d'élection des Délégués du Personnel et Comité d'Entreprise. La CGT est beaucoup plus favorable à un vote physique sur site qu'un vote dématérialisé.

La CGT a obtenu qu'un **vote sur site** se fasse les **29 juin** et le **4 juillet** suivant les secteurs. La direction est responsable de la bonne tenue des élections. **Utilisons ce droit**, votons collectivement.

### Vote sur site : les avantages

- Les ordinateurs dans les salles prévues sont configurés pour aller sur le site de vote directement.
- Une personne est en charge de vous aider en cas de besoin.
- Temps de vote prévu par la Loi sur le temps de travail (moment démocratique auquel nous tenons et qui est logique puisqu'il s'agit d'élections professionnelles).

**VOTER POUR QUOI ?** : Vous voterez pour quatre listes (DP Titulaire / DP Supplément / CE Titulaire / CE Supplément).

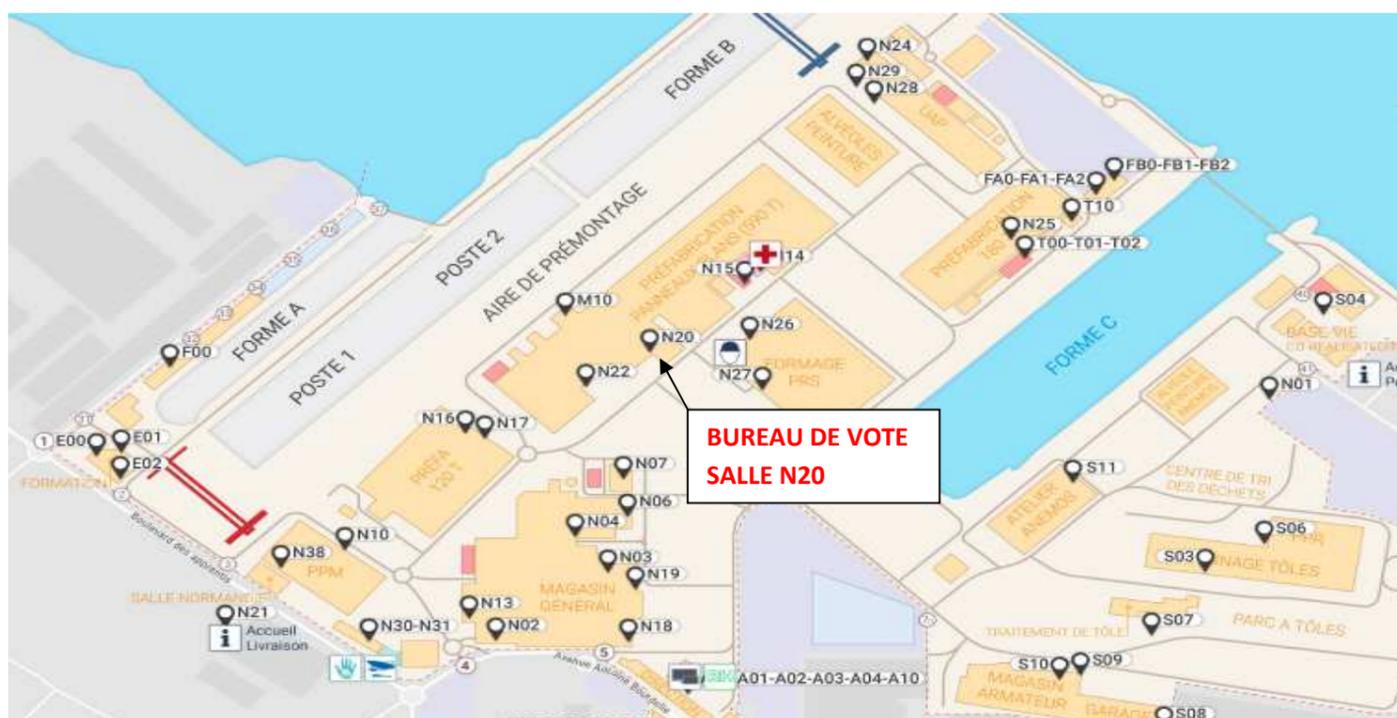
Le résultat déterminera la composition syndicale du CHSCT, qui n'est pas élu directement par les salariés, mais par les DP et CE.

**VOTEZ QUAND ?** Du jeudi 29 juin (à partir de 9h) au jeudi 6 juillet (jusqu'à 16h) de chez vous ou au travail.

Lien internet : [stxeurope.votes.voxaly.com](http://stxeurope.votes.voxaly.com)

### VOTE SUR SITE:

- **Penhoët** : le 29 juin et 4 juillet dans la **salle N20** située aux Panneaux plans. (voir plan ci-dessous). De 9h à 18h.
- **Département Cabines à Brais** : Salle Bréhat (située vers l'accueil), le 4 juillet. De 9h à 16h.
- **Pour le BE** : Salle « box achat » B06, le 4 juillet. De 9h à 16h.



**POUR VOTER, VOUS AVEZ BESOIN DE VOS CODES D'ACCÈS REÇUS PAR LA POSTE ET DE VOTRE DATE DE NAISSANCE. PENSEZ À LES AVOIR SUR VOUS LE JOUR DU VOTE SUR SITE !** (Une procédure de récupération existe en cas d'oubli, avec votre numéro de sécurité sociale).

**Du 29 juin au 6 juillet : Votez pour les listes DP et les listes CE CGT !**